



Cloud intercommunale, une nécessité ?

Bouchet Yannick

► **To cite this version:**

| Bouchet Yannick. Cloud intercommunale, une nécessité ?. 2014. hal-00958244

HAL Id: hal-00958244

<https://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/hal-00958244>

Preprint submitted on 12 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cloud intercommunale, une nécessité ?

Bouchet Yannick ybouchet@sitiv.fr

Docteur en SIC,

Chercheur associé à Magellan Stratégie (axe CIR : Complexité, Innovation, Réseaux), IAE de Lyon
Directeur du SITIV, Passage de l'avenir, 69200 Vénissieux

Intégration et traitement de données dans les environnements Cloud ou multi-Clouds : Problématiques et perspectives.

IAE de Lyon (27 mars 2014)

Notre recherche se propose de décrire comment se construit la compréhension des enjeux de l'avènement d'un monde numérique par les décideurs locaux (élus et direction).

Constat :

Pour les directions, des SI du GL, et du SITIV les objectifs initiaux étaient, d'une part de réduire les risques d'indisponibilité des infrastructures informatiques centrales du fait des marchés publics (*remise en cause du contrat tous les 3 ou 4 ans*), et d'autre part d'apporter une supervision mutualisée (*pour réduire les coûts*) de ces infrastructures. Ces idées préalables laissent, pour ces directions, une opportunité éventuelle pour optimiser l'hébergement des infrastructures informatiques au niveau du territoire et aider au développement économique, donc que ce projet puisse devenir un facilitateur pour un investissement privé. Ainsi, pour ces directions ces objectifs initiaux peuvent vraisemblablement faciliter l'évolution des collectivités vers l'ère du numérique. Mais comment faire ? Et par où commencer ? Ce sont les questions prégnantes que les directions respectives se posent.

Il semble que les collectivités locales doivent apprendre de leur environnement pour évoluer dans l'ère du numérique. C'est-à-dire en observant les usages de leur territorialité pour tenter d'en tirer de nouvelles règles de fonctionnement. Par exemple, nos observations font apparaître que l'usage d'outil de mobilité (*ex. les « smart phones »*) sont de plus en plus utilisés. Cette assertion nous fait poser comme hypothèse que les services numériques doivent être sécurisés, pour que l'utilisateur soit en confiance avec l'usage, et disponibles sans contraintes liées à leurs localisations physiques. En effet, un citoyen peut vouloir interagir avec certains services de la collectivité en dehors des horaires d'ouverture physique. Ainsi, les infrastructures informatiques doivent donc être disponibles, sécurisées, et permettre que les données soient liées entre elles (par exemple : que le portail de l'utilisateur

viennent se connecter aux applications métier de l'administration), et accessibles par internet. Dès lors, par hypothèse, nous devons réfléchir à l'hébergement et à l'accès à internet des infrastructures numériques centrales.

Le citoyen est mobile sur le territoire mais n'est généralement pas seul. Il participe fréquemment à des réseaux sociaux. Hors, ces réseaux sont construits avec des liens mettant en relation des individus. Dans cette perspective, Oinas-Kukkonen (2012) nous rappellent que « *les réseaux sociaux peuvent révéler des communautés, des équipes, des organisations, des entreprises ou même des régions géographiques entières ; ils ont finalement le pouvoir d'influencer le comportement de leurs utilisateurs* ». Mais pour lui, ces réseaux peuvent aussi contribuer au développement économique, quand il écrit, « *Les liens dans l'organisation et avec l'extérieur – en particulier ceux qui sous-tendent une connaissance spécialisée – peuvent favoriser des collaborations dans des domaines d'activités stratégiques, des équipes de R&D, des communautés de pratique, ainsi que des co-entreprises et également contribuer à constituer une intelligence collective* ». C'est ainsi que nous voyons émerger (depuis 2006) un type spécifique d'activités, le « crowdsourcing ». « *Le crowdsourcing d'activités inventives consiste à externaliser à une foule des activités de recherche, des tâches complexes ou créatives* » postulent Pénin et Burger-Helmchen (2012).

Solution Proposée :

Un Datacenter (DC) au niveau local (*probablement nécessaire pour la confiance dans le système*) semble être, pour les directions du SITIV et la DSI du GL, le support à une réponse nouvelle aux besoins des utilisateurs de l'agglomération et donc en l'hébergement des dispositifs numériques des collectivités locales. Un DC utilise massivement la logique de virtualisation de serveurs (*c'est-à-dire plusieurs serveurs virtuels, logiciels, sur une seule machine réelle*), de façon courante car c'est a priori pour les informaticiens un outil de souplesse, de gain d'espace et d'économie d'énergie (*moins de machines physiques*). Toutefois, si la mutualisation des infrastructures informatiques répond aux besoins de services numériques des habitants, elle nécessite des interconnexions à très haut débit entre les villes et les sites d'hébergement de leur infrastructure (DC).

Pour les directions (SITIV et GL) la difficulté principale était de se faire comprendre par les décideurs notamment par les politiques, c'est-à-dire que les enjeux soient traduits dans une sémantique acceptable par leur système cognitif. Ainsi, pour ces directions, le problème prégnant est d'être compréhensible..